Bonjour,

J'ai noté beaucoup d'erreurs en visionnant les enregistrements et en lisant la documentation. Mais la plus perturbante vient de l'étude de circulation.

Elle se concentre sur l'impact aux heures de pointe (7h45-8h45 et 16h00-17h00) alors que les salles de restaurant et de réception ne seraient pas en fonction.

Elle est basée sur l'usage présumé et que les paramètres sont fournis par le promoteur qui est le client (point 3. de la page 7) - ceci me semble tout à fait contraire au principe d'opinion neutre et vient selon moi invalider la recherche qui serait biaisée.

Les conclusions (point 4. De la page 18) sont uniquement concentrées sur l'usage des condos et du restaurant, mais il n'y a pas de conclusions concernant l'impact de la salle de reception qui comprendrait le plus gros morceau. Cet portion de l'analyse a été entièrement évacuée alors qu'elle représente probablement la plus grosse menace pour la santé mentale et la sécurité des résidents. Et pour lequel il n'y a pas de tableau en le Annexe B.

Nous ne pouvons pas donner le permis d'exploitation commerciale. Ce serait comme donner un chèque en blanc. Nous aurons des nuisances qu'un quartier RÉSIDENTIEL n'est pas capable d'absorber. Ceci viendrait s'ajouter à un traffic et une activité déjà chargé dans un quartier avoisinant avec le stade et le CEPSUM, et viendrait saturer le quartier élargi.

Personne ne prendra la transport en commun pour aller à un mariage ou une reception à la chapelle.

Nous nous ferons réveiller la nuit, à la sortie des soirées par des gens qui viennent de fêter. Notre qualité de vie sera extrêmement détériorée.

C'est impensable de procéder à ce changement. Qui pourra devenir hors control et disproportionné, qui sait avec des usages additionnels, une fois qu'ils auront le permis commercial. Je suis contre.

Merci

Lise Bouchard